

La facturation du contrat d'achat S21

Ce document est interactif !
Cliquez sur le pavé correspondant à votre situation pour retrouver les éléments adaptés à votre installation !



Mon installation est de puissance
< 36 kWc

Mes relèves sont en index

Mon installation est de puissance \geq
36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Mon installation est de puissance
> 100 kWc

La facturation du contrat d'achat S21

Mon installation est de puissance
< 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Mon installation est de puissance
 ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Mon installation est de puissance
> 100 kWc



La facturation du contrat d'achat S21

Mon installation est de puissance
< 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Mon installation est de puissance
≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Mon installation est de puissance
> 100 kWc



*Je vérifie mon régime
d'assujettissement à la TVA
dans mon contrat signé à
l'article 6

La facturation du contrat d'achat S21

Mon installation est de puissance
< 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à
l'intégration paysagère

Mon installation est de puissance
 ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à
l'intégration paysagère

Mon installation est de puissance
> 100 kWc



La facturation du contrat d'achat S21

Mon installation est de puissance
< 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à
l'intégration paysagère

Il s'agit de ma première facture

Mon installation est de puissance
≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

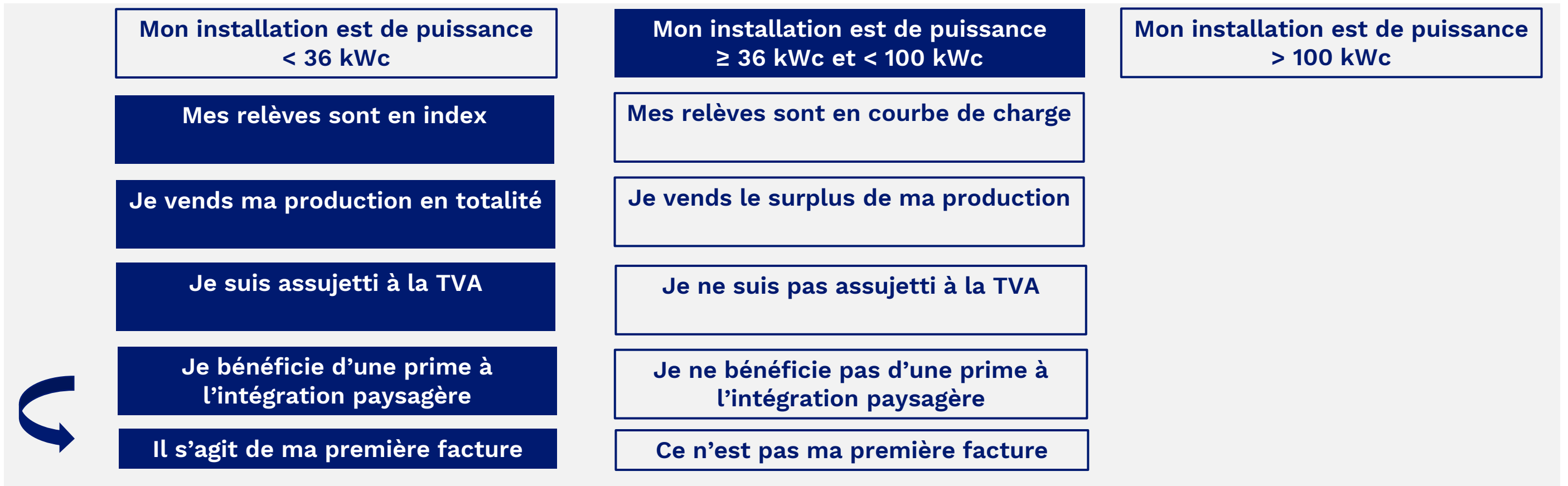
Je ne bénéficie pas d'une prime à
l'intégration paysagère

Ce n'est pas ma première facture

Mon installation est de puissance
> 100 kWc



La facturation du contrat d'achat S21

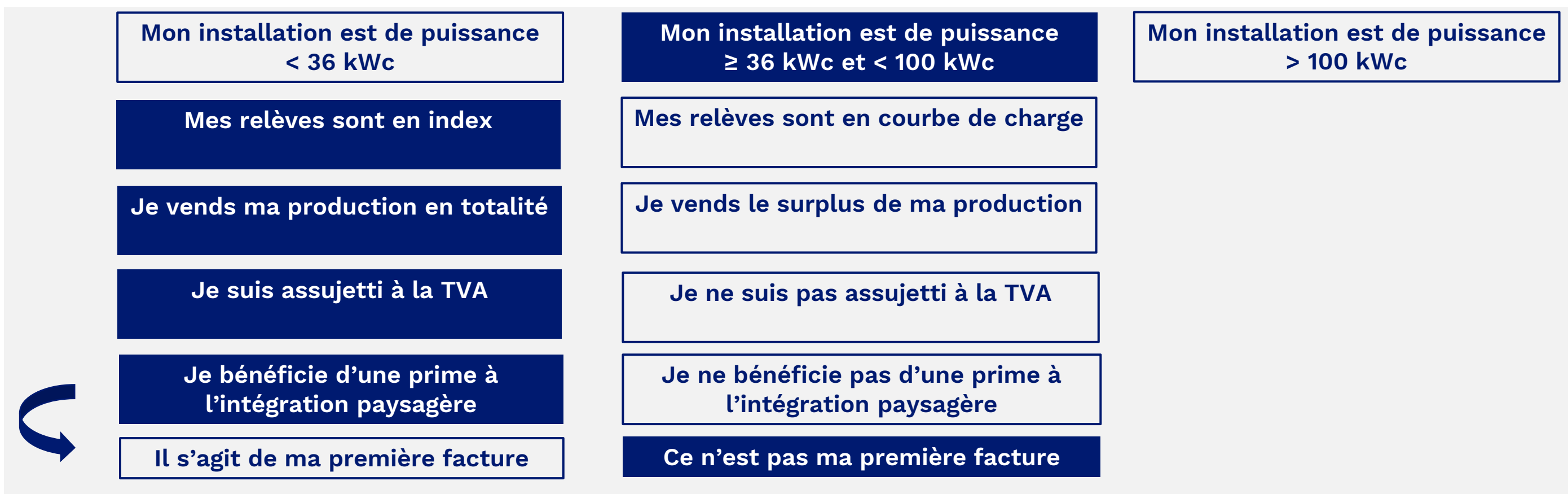


- Je facture **semestriellement** ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
 - [Bien relever mon compteur électronique](#)
 - [Bien relever mon compteur Linky](#)
- Je facture ma prime d'intégration paysagère en totalité sur la même facture que celle de ma production

Ma facture ne peut être effectuée sur l'espace producteur : je télécharge mon modèle de facture, la complète et la renvoie par courrier.

- Le guide « [Réussir ma facture papier](#) » est à ma disposition pour m'aider.

La facturation du contrat d'achat S21

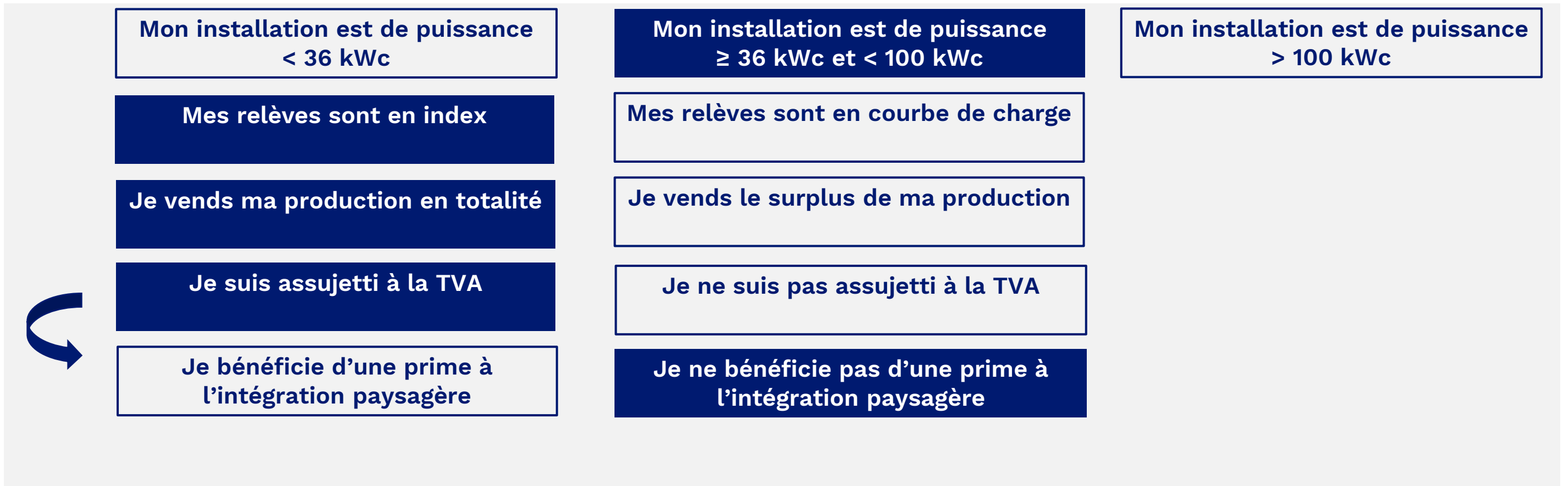


- Je facture **semestriellement** ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
 - [Bien relever mon compteur électronique](#)
 - [Bien relever mon compteur Linky](#)
- Ma prime d'intégration paysagère a été versée en totalité lors de ma première facturation : je ne la facture plus.

Plus simple, plus rapide : je facture en ligne [sur mon espace producteur](#) !

- Je retrouve tous les guides pour [la facturation en ligne](#) sur le site [edf-oa.fr](#)
- Je ne peux pas facturer en ligne : je télécharge [mon modèle de facture](#).

La facturation du contrat d'achat S21



- Je facture **semestriellement** ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
 - [Bien relever mon compteur électronique](#)
 - [Bien relever mon compteur Linky](#)

Plus simple, plus rapide : je facture en ligne [sur mon espace producteur](#) !

- Je retrouve tous les guides pour [la facturation en ligne](#) sur le site edf-oa.fr
- Je ne peux pas facturer en ligne : je télécharge [mon modèle de facture](#).

La facturation du contrat d'achat S21

Mon installation est de puissance
< 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à
l'intégration paysagère

Mon installation est de puissance
≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à
l'intégration paysagère

Mon installation est de puissance
> 100 kWc



La facturation du contrat d'achat S21

Mon installation est de puissance
< 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à
l'intégration paysagère

Il s'agit de ma première facture

Mon installation est de puissance
 ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

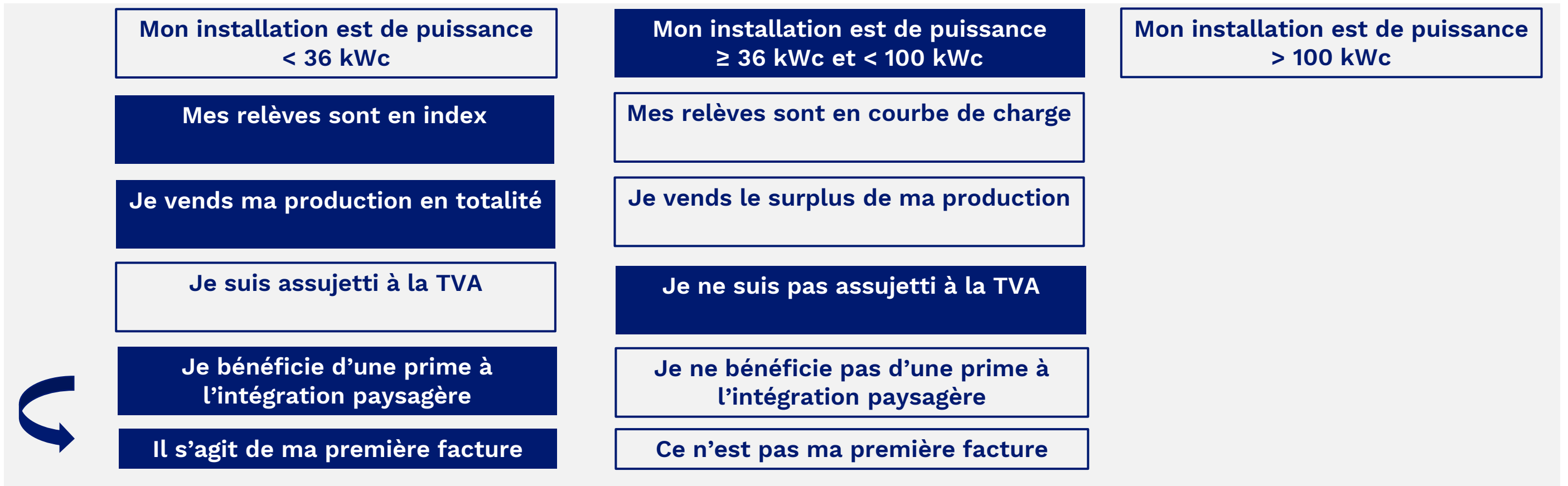
Je ne bénéficie pas d'une prime à
l'intégration paysagère

Ce n'est pas ma première facture

Mon installation est de puissance
> 100 kWc



La facturation du contrat d'achat S21



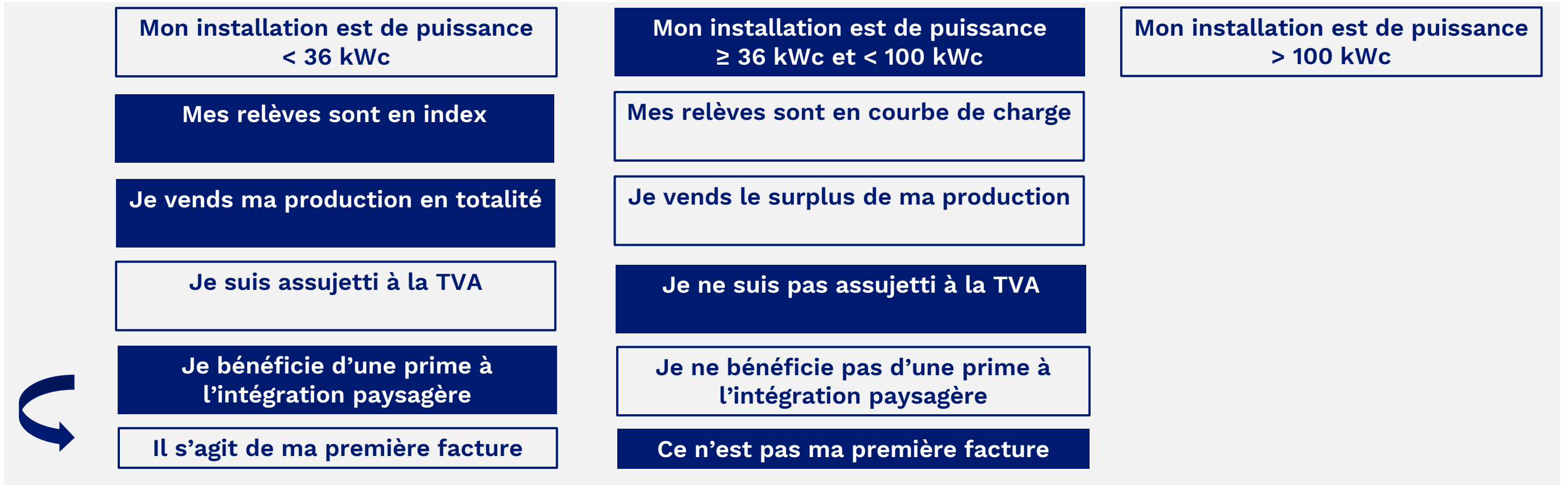
- Je facture **semestriellement** ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
 - [Bien relever mon compteur électronique](#)
 - [Bien relever mon compteur Linky](#)
- Je facture ma prime d'intégration paysagère en totalité sur la même facture que celle de ma production



Ma facture ne peut être effectuée sur l'espace producteur : je télécharge mon modèle de facture, la complète et la renvoie par courrier.

- Le guide « [Réussir ma facture papier](#) » est à ma disposition pour m'aider.

La facturation du contrat d'achat S21

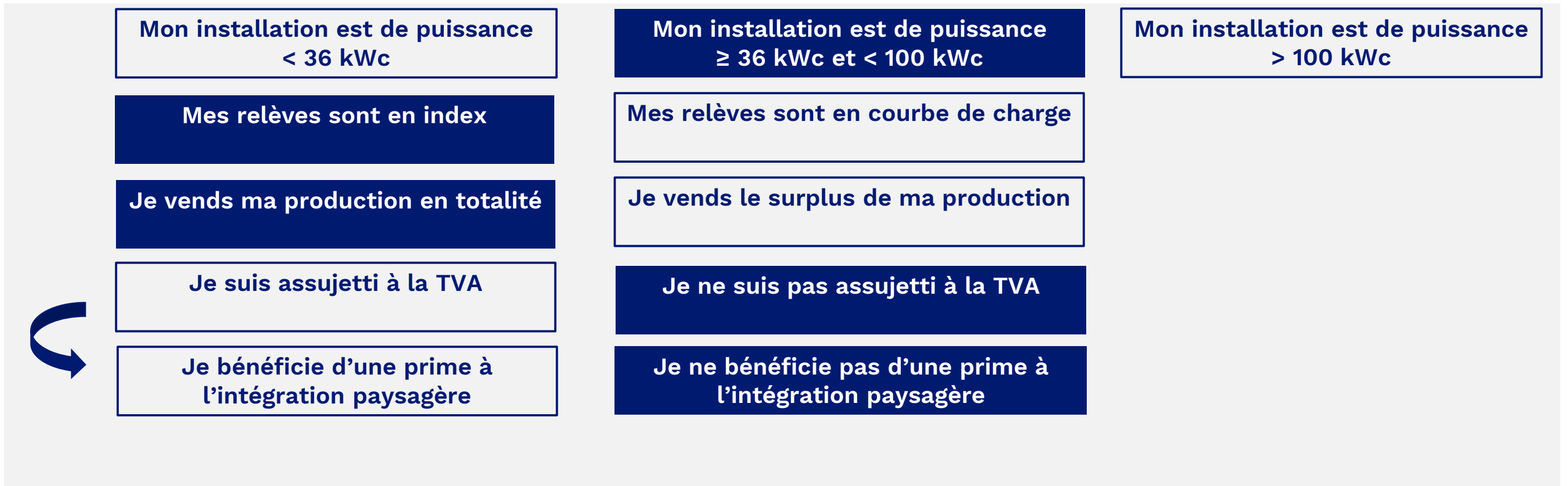


- Je facture **semestriellement** ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
 - [Bien relever mon compteur électronique](#)
 - [Bien relever mon compteur Linky](#)
- Ma prime d'intégration paysagère a été versée en totalité lors de ma première facturation : je ne la facture plus.

Plus simple, plus rapide : je facture en ligne [sur mon espace producteur](#) !

- Je retrouve tous les guides pour [la facturation en ligne](#) sur le site edf-oa.fr
- Je ne peux pas facturer en ligne : je télécharge [mon modèle de facture](#).

La facturation du contrat d'achat S21



- Je facture **semestriellement** ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
 - [Bien relever mon compteur électronique](#)
 - [Bien relever mon compteur Linky](#)

Plus simple, plus rapide : je facture en ligne [sur mon espace producteur](#) !

- Je retrouve tous les guides pour [la facturation en ligne](#) sur le site edf-oa.fr
- Je ne peux pas facturer en ligne : je télécharge [mon modèle de facture](#).

La facturation du contrat d'achat S21

Mon installation est de puissance
< 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Mon installation est de puissance
≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Mon installation est de puissance
> 100 kWc



*Je vérifie mon régime d'assujettissement à la TVA dans mon contrat signé à l'article 6



La facturation du contrat d'achat S21

Mon installation est de puissance
< 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à
l'intégration paysagère

Mon installation est de puissance
≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à
l'intégration paysagère

Mon installation est de puissance
> 100 kWc



La facturation du contrat d'achat S21

Mon installation est de puissance
< 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à
l'intégration paysagère

Il s'agit de ma première facture

Mon installation est de puissance
 ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

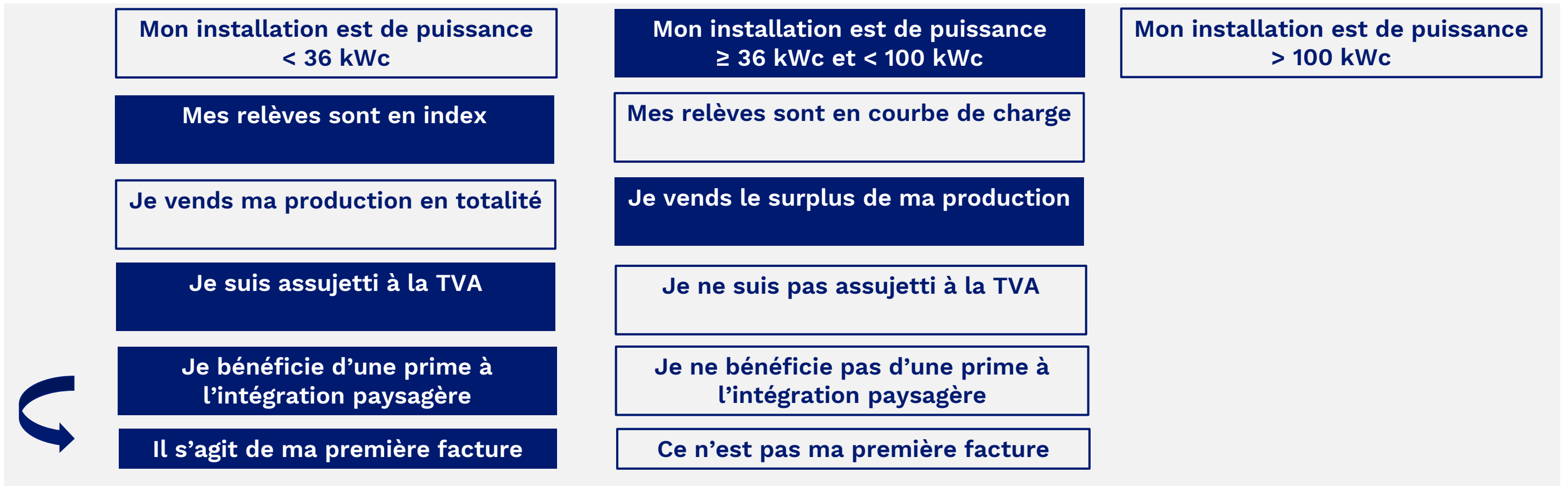
Je ne bénéficie pas d'une prime à
l'intégration paysagère

Ce n'est pas ma première facture

Mon installation est de puissance
> 100 kWc



La facturation du contrat d'achat S21

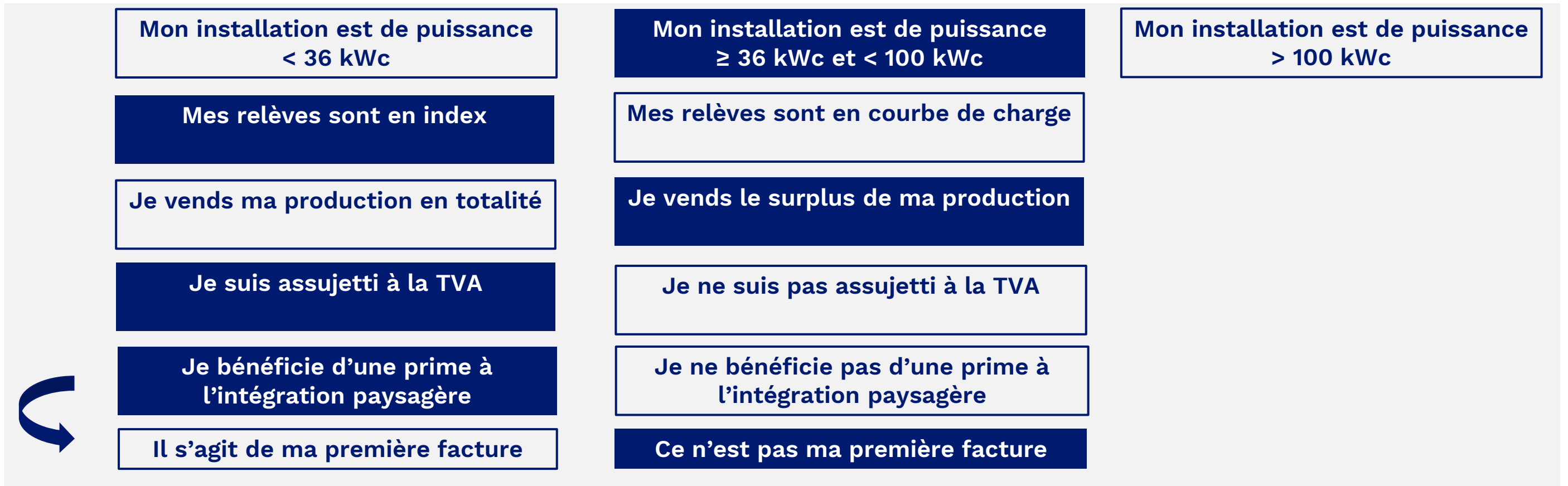


- Je facture **semestriellement** ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
 - [Bien relever mon compteur électronique](#)
 - [Bien relever mon compteur Linky](#)
- Je bénéficie d'une **prime d'investissement**. Elle est répartie sur les cinq premières facturations. Je la facture sur la même facture que ma production.
- Je facture ma **prime d'intégration paysagère** en totalité sur la même facture que celle de ma production

Ma facture ne peut être effectuée sur l'espace producteur : je télécharge [mon modèle de facture](#), la complète et la renvoie par courrier.

- Le guide [« Réussir ma facture papier »](#) est à ma disposition pour m'aider.

La facturation du contrat d'achat S21

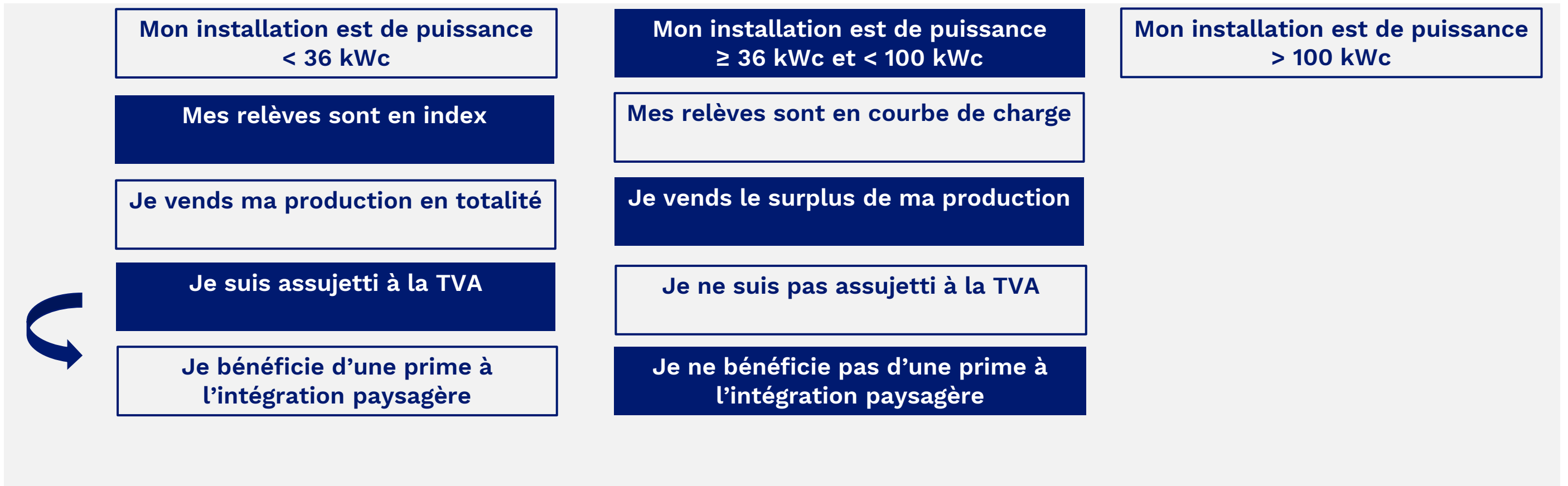


- Je facture **semestriellement** ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
 - [Bien relever mon compteur électronique](#)
 - [Bien relever mon compteur Linky](#)
- Je bénéficie d'une **prime d'investissement**. Elle est répartie sur les cinq premières facturations. Je la facture sur la même facture que ma production.
- Je facture ma **prime d'intégration paysagère** en totalité sur la même facture que celle de ma production

Plus simple, plus rapide : je facture en ligne [sur mon espace producteur](#) !

- Je retrouve tous les guides pour [la facturation en ligne](#) sur le site [edf-oa.fr](#)
- Je ne peux pas facturer en ligne : je télécharge [mon modèle de facture](#).

La facturation du contrat d'achat S21



- Je facture **semestriellement** ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
 - [Bien relever mon compteur électronique](#)
 - [Bien relever mon compteur Linky](#)
- Je bénéficie d'une **prime d'investissement**. Elle est répartie sur les cinq premières facturations. Je la facture sur la même facture que ma production.

Plus simple, plus rapide : je facture en ligne [sur mon espace producteur](#) !

- Je retrouve tous les guides pour [la facturation en ligne](#) sur le site [edf-oa.fr](#)
- Je ne peux pas facturer en ligne : je télécharge [mon modèle de facture](#).

La facturation du contrat d'achat S21

Mon installation est de puissance
< 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à
l'intégration paysagère

Mon installation est de puissance
≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à
l'intégration paysagère

Mon installation est de puissance
> 100 kWc



La facturation du contrat d'achat S21

Mon installation est de puissance
< 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à
l'intégration paysagère

Il s'agit de ma première facture

Mon installation est de puissance
 ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

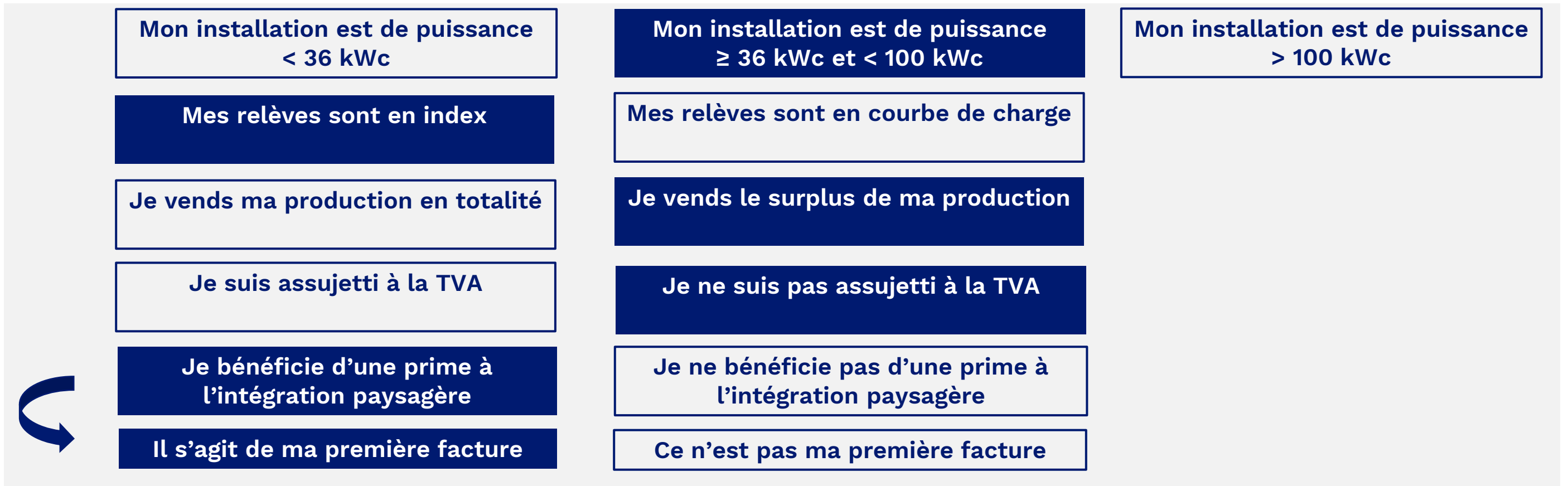
Je ne bénéficie pas d'une prime à
l'intégration paysagère

Ce n'est pas ma première facture

Mon installation est de puissance
> 100 kWc



La facturation du contrat d'achat S21

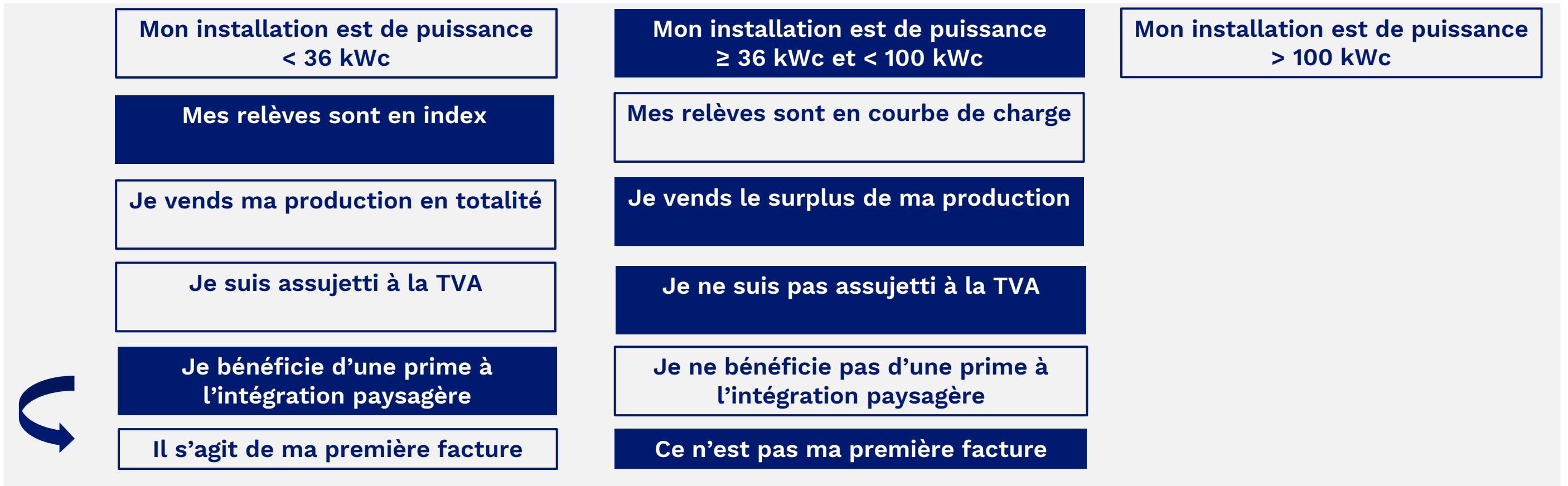


- Je facture **semestriellement** ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
 - [Bien relever mon compteur électronique](#)
 - [Bien relever mon compteur Linky](#)
- Je bénéficie d'une **prime d'investissement**. Elle est répartie sur les cinq premières facturations. Je la facture sur la même facture que ma production.
- Je facture ma **prime d'intégration paysagère** en totalité sur la même facture que celle de ma production

Ma facture ne peut être effectuée sur l'espace producteur : je télécharge [mon modèle de facture](#), la complète et la renvoie par courrier.

- Le guide [« Réussir ma facture papier »](#) est à ma disposition pour m'aider.

La facturation du contrat d'achat S21

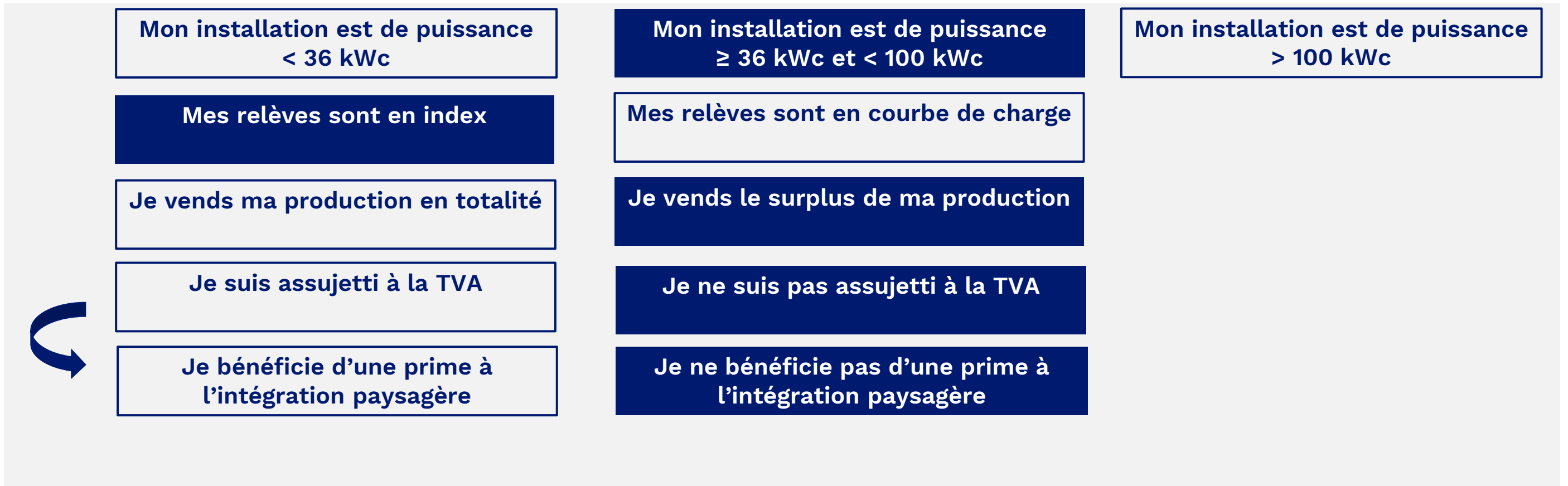


- Je facture **semestriellement** ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
 - [Bien relever mon compteur électronique](#)
 - [Bien relever mon compteur Linky](#)
- Je bénéficie d'une **prime d'investissement**. Elle est répartie sur les cinq premières facturations. Je la facture sur la même facture que ma production.
- Je facture ma **prime d'intégration paysagère** en totalité sur la même facture que celle de ma production

Plus simple, plus rapide : je facture en ligne [sur mon espace producteur](#) !

- Je retrouve tous les guides pour [la facturation en ligne](#) sur le site [edf-oa.fr](#)
- Je ne peux pas facturer en ligne : je télécharge [mon modèle de facture](#).

La facturation du contrat d'achat S21



- Je facture **semestriellement** ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
 - [Bien relever mon compteur électronique](#)
 - [Bien relever mon compteur Linky](#)
- Je bénéficie d'une **prime d'investissement**. Elle est répartie sur les cinq premières facturations. Je la facture sur la même facture que ma production.

Plus simple, plus rapide : je facture en ligne [sur mon espace producteur](#) !

- Je retrouve tous les guides pour [la facturation en ligne](#) sur le site [edf-oa.fr](#)
- Je ne peux pas facturer en ligne : je télécharge [mon modèle de facture](#).

La facturation du contrat d'achat S21



Mon installation est de puissance
< 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Mon installation est de puissance
 ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Mon installation est de puissance
> 100 kWc

La facturation du contrat d'achat S21

Mon installation est de puissance
< 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Mon installation est de puissance
≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Mon installation est de puissance
> 100 kWc



*Je vérifie mon régime d'assujettissement à la TVA dans mon contrat signé à l'article 6



La facturation du contrat d'achat S21

Mon installation est de puissance
< 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à
l'intégration paysagère

Mon installation est de puissance
≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

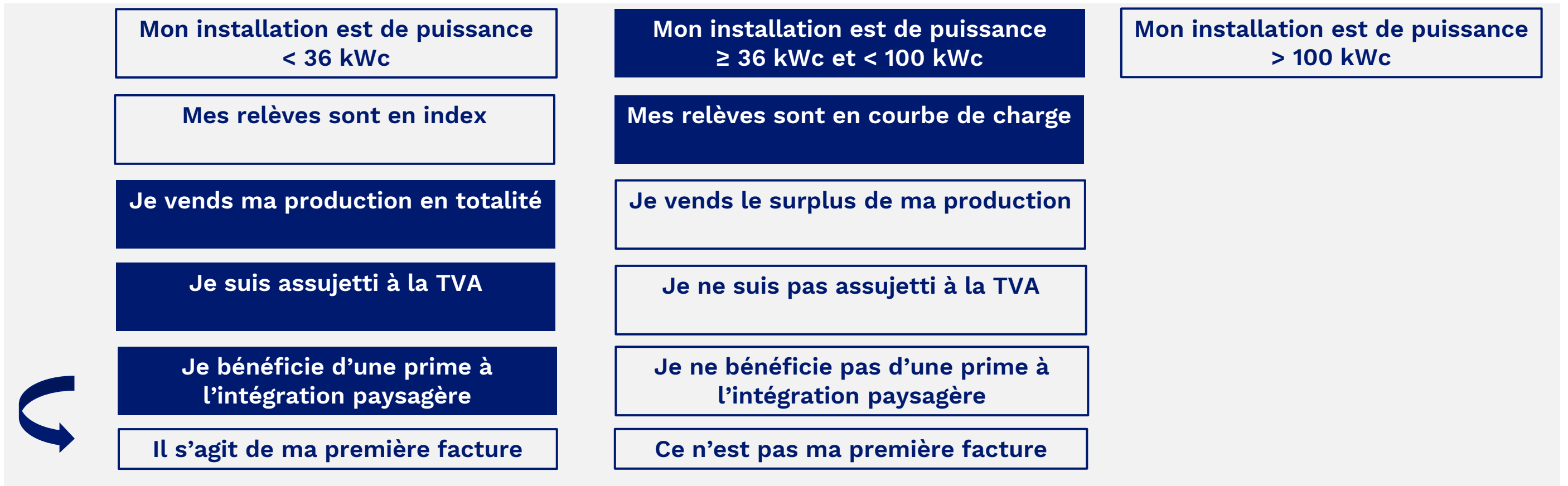
Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à
l'intégration paysagère

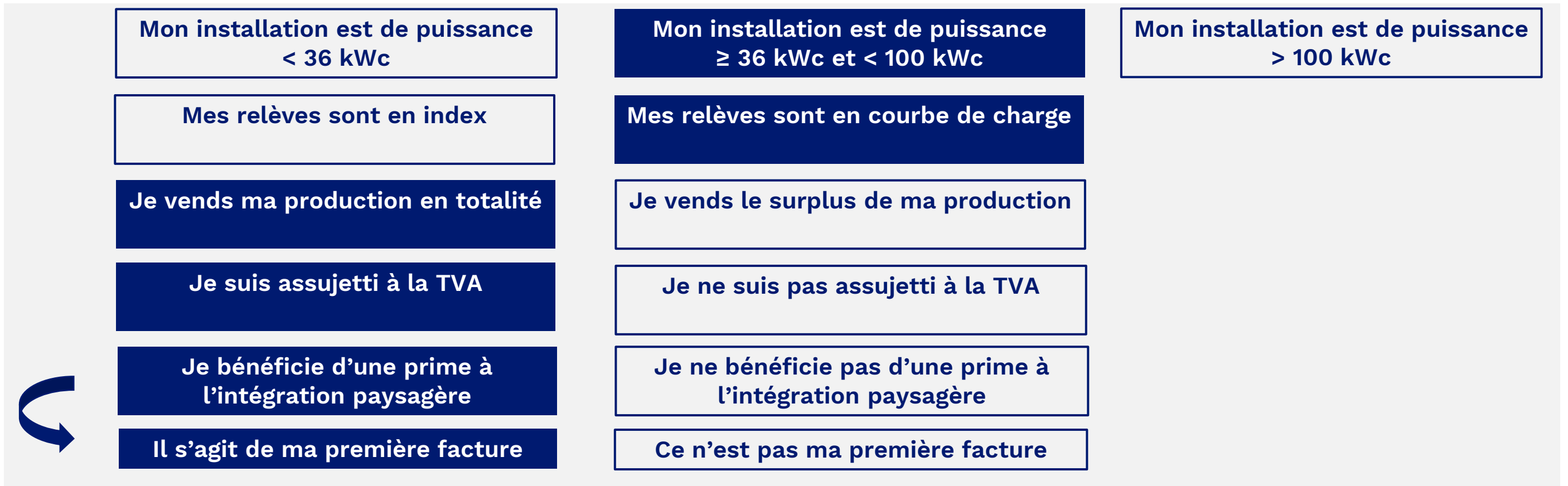
Mon installation est de puissance
> 100 kWc



La facturation du contrat d'achat S21



La facturation du contrat d'achat S21

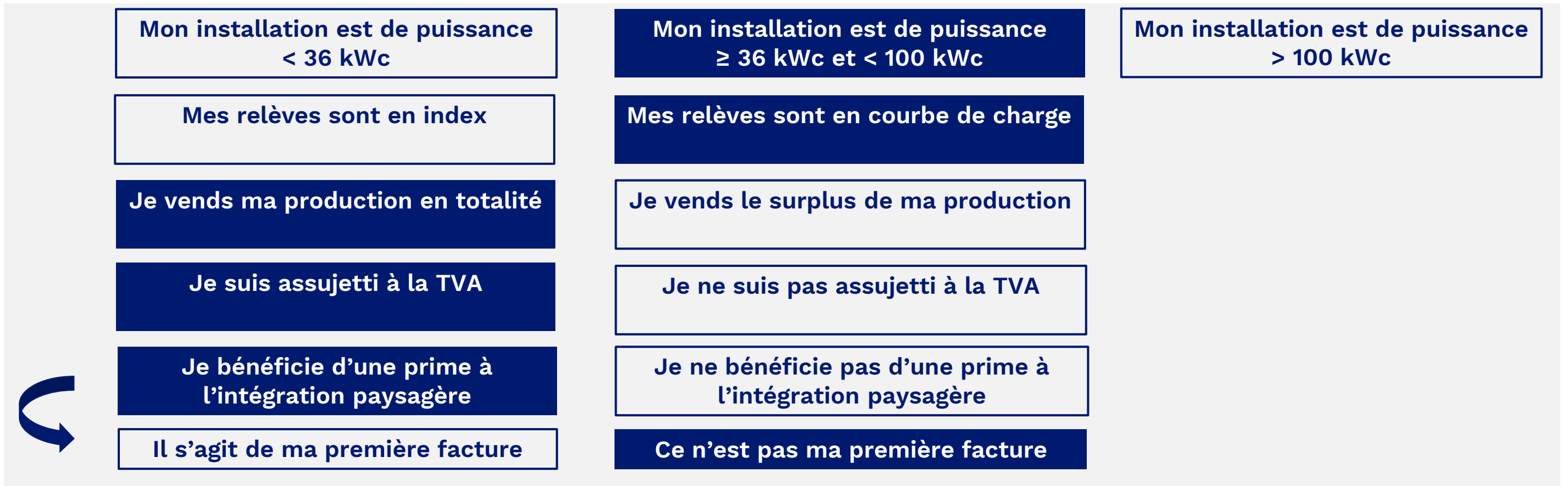


- Je facture **semestriellement** ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
 - J'attends la publication par Enedis des relèves en **courbe de charge** couvrant l'intégralité de la période de facturation du 1er jour de facturation (2h du matin) au lendemain du dernier jour de facturation (2h du matin).
 - J'établis ma facture sur la base de la **quantité nette de perte écrêtée** (Injection - Sous tirage) produite.
- Je facture **ma prime d'intégration paysagère** en totalité sur la même facture que celle de ma production

Ma facture ne peut être effectuée sur l'espace producteur : je télécharge [mon modèle de facture](#), la complète et la renvoie par courrier.

- Le guide « [Réussir ma facture papier](#) » est à ma disposition pour m'aider.

La facturation du contrat d'achat S21

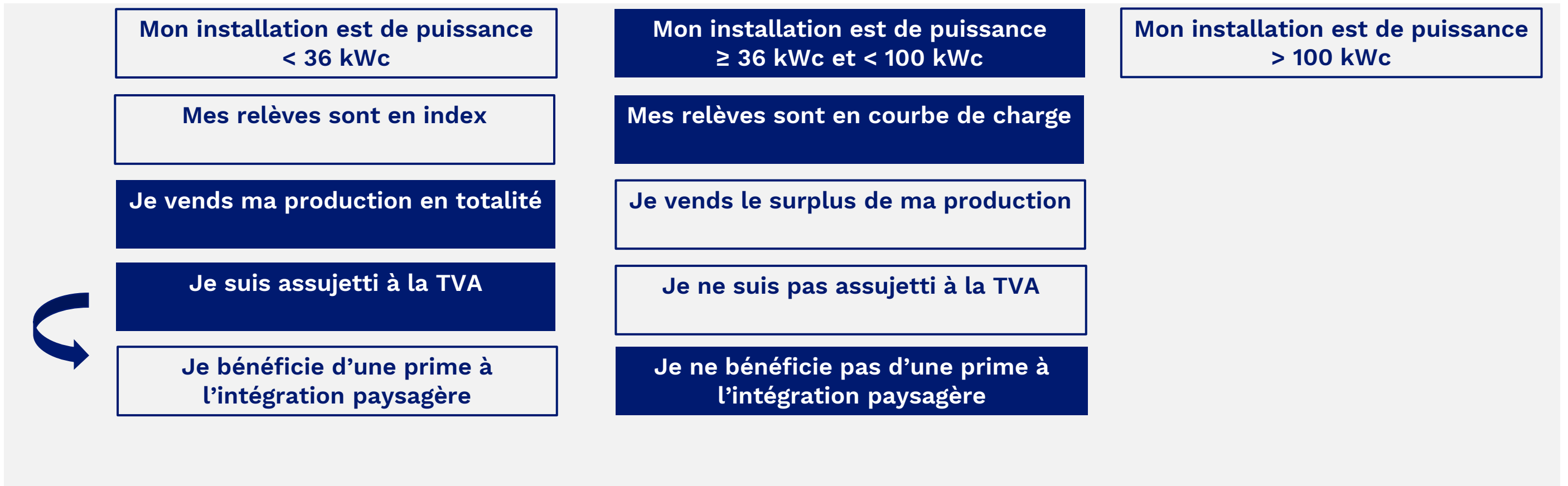


- Je facture **semestriellement** ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
 - J'attends la publication par Enedis des relèves en **courbe de charge** couvrant l'intégralité de la période de facturation du 1er jour de facturation (2h du matin) au lendemain du dernier jour de facturation (2h du matin).
 - J'établis ma facture sur la base de la **quantité nette de perte écrêtée** (Injection - Sous tirage) produite.
- Ma prime d'intégration paysagère a été versée en totalité lors de ma première facturation : je ne la facture plus.

Plus simple, plus rapide : je facture en ligne [sur mon espace producteur !](#)

- Je retrouve tous les guides pour [la facturation en ligne](#) sur le site edf-oa.fr
- Je ne peux pas facturer en ligne : je télécharge [mon modèle de facture](#).

La facturation du contrat d'achat S21



- Je facture **semestriellement** ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
 - J'attends la publication par Enedis des relèves en **courbe de charge** couvrant l'intégralité de la période de facturation du 1er jour de facturation (2h du matin) au lendemain du dernier jour de facturation (2h du matin).
 - J'établis ma facture sur la base de la **quantité nette de perte écrêtée** (Injection - Sous tirage) produite.

Plus simple, plus rapide : je facture en ligne [sur mon espace producteur !](#)

- Je retrouve tous les guides pour [la facturation en ligne](#) sur le site [edf-oa.fr](#)
- Je ne peux pas facturer en ligne : je télécharge [mon modèle de facture](#).

La facturation du contrat d'achat S21

Mon installation est de puissance
< 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à
l'intégration paysagère

**Mon installation est de puissance
≥ 36 kWc et < 100 kWc**

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à
l'intégration paysagère

Mon installation est de puissance
> 100 kWc



La facturation du contrat d'achat S21

Mon installation est de puissance
< 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

**Je bénéficie d'une prime à
l'intégration paysagère**

Il s'agit de ma première facture

**Mon installation est de puissance
≥ 36 kWc et < 100 kWc**

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

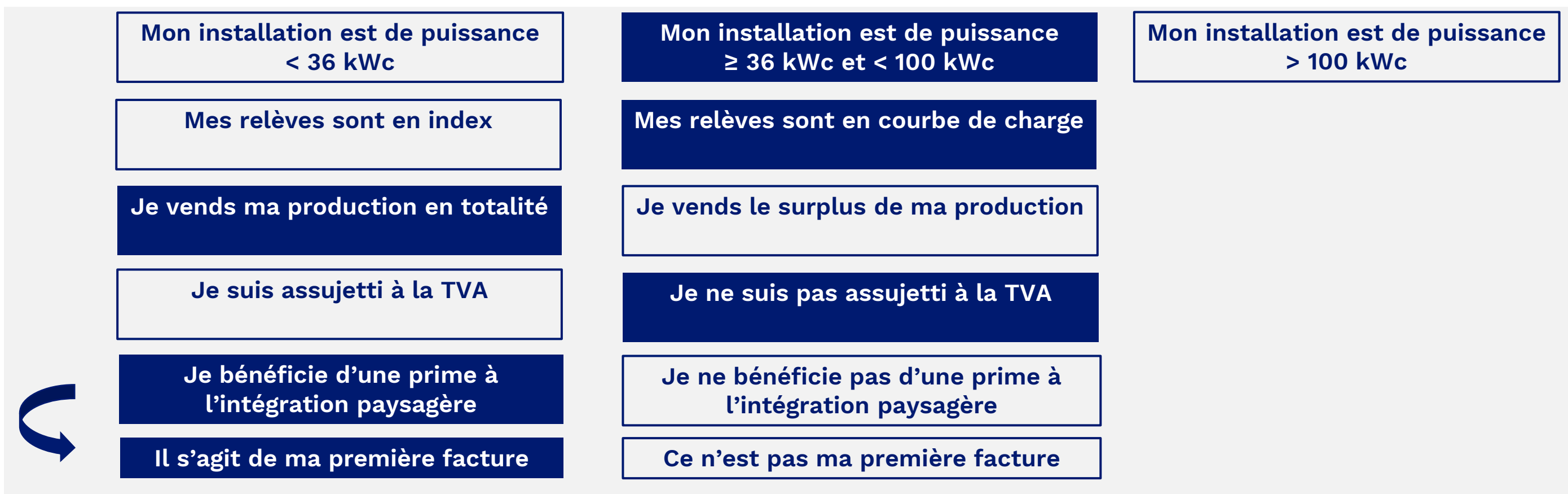
Je ne bénéficie pas d'une prime à
l'intégration paysagère

Ce n'est pas ma première facture

Mon installation est de puissance
> 100 kWc



La facturation du contrat d'achat S21

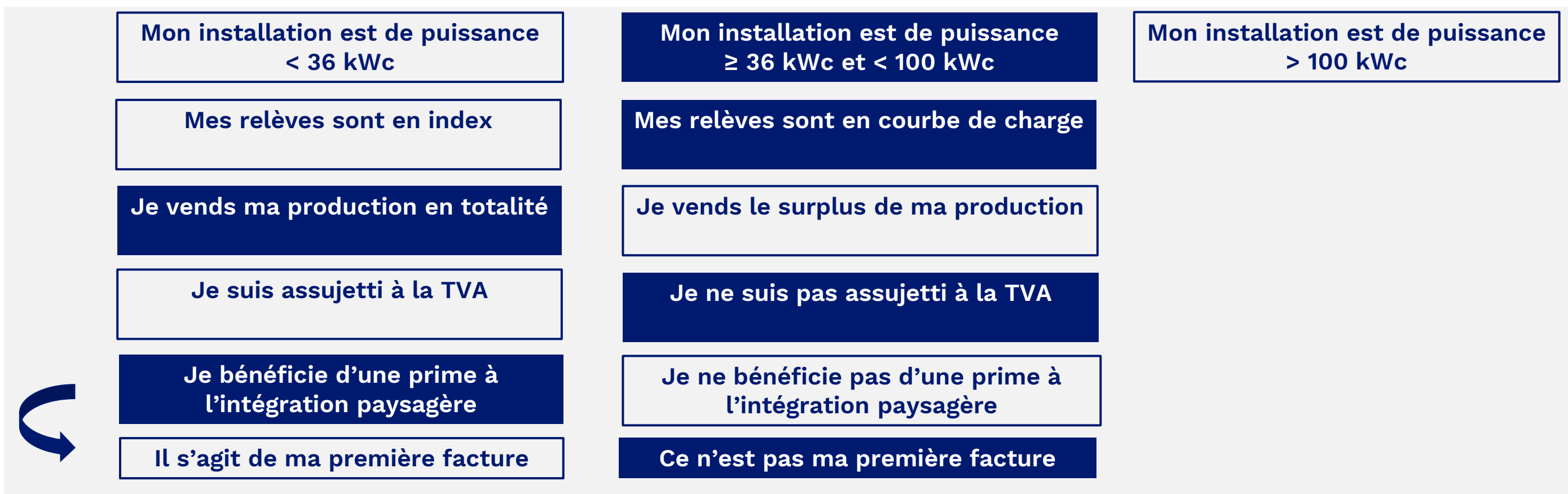


- Je facture **semestriellement** ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
 - J'attends la publication par Enedis des relèves en **courbe de charge** couvrant l'intégralité de la période de facturation du 1er jour de facturation (2h du matin) au lendemain du dernier jour de facturation (2h du matin).
 - J'établis ma facture sur la base de la **quantité nette de perte écrêtée** (Injection - Sous tirage) produite.
- Je facture **ma prime d'intégration paysagère** en totalité sur la même facture que celle de ma production

Ma facture ne peut être effectuée sur l'espace producteur : je télécharge [mon modèle de facture](#), la complète et la renvoie par courrier.

- Le guide « [Réussir ma facture papier](#) » est à ma disposition pour m'aider.

La facturation du contrat d'achat S21

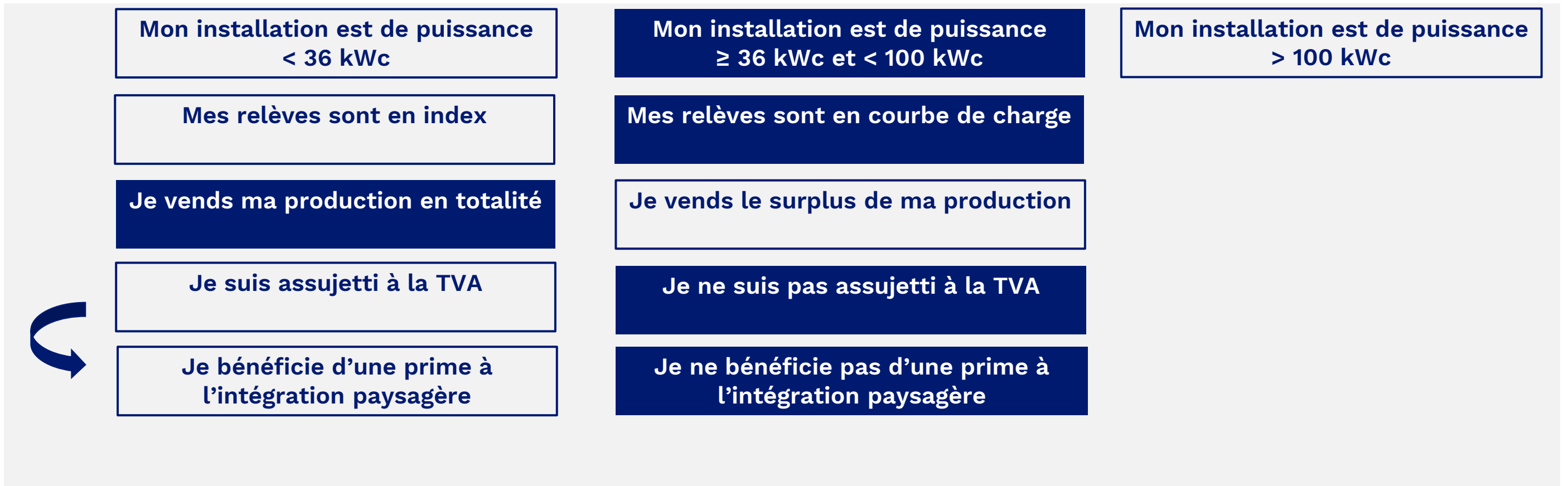


- Je facture **semestriellement** ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
 - J'attends la publication par Enedis des relèves en **courbe de charge** couvrant l'intégralité de la période de facturation du 1er jour de facturation (2h du matin) au lendemain du dernier jour de facturation (2h du matin).
 - J'établis ma facture sur la base de la **quantité nette de perte écrêtée** (Injection - Sous tirage) produite.
- Ma prime d'intégration paysagère a été versée en totalité lors de ma première facturation : je ne la facture plus.

Plus simple, plus rapide : je facture en ligne [sur mon espace producteur !](#)

- Je retrouve tous les guides pour [la facturation en ligne](#) sur le site [edf-oa.fr](#)
- Je ne peux pas facturer en ligne : je télécharge [mon modèle de facture](#).

La facturation du contrat d'achat S21



- Je facture **semestriellement** ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
 - J'attends la publication par Enedis des relèves en **courbe de charge** couvrant l'intégralité de la période de facturation du 1er jour de facturation (2h du matin) au lendemain du dernier jour de facturation (2h du matin).
 - J'établis ma facture sur la base de la **quantité nette de perte écrêtée** (Injection - Sous tirage) produite.

Plus simple, plus rapide : je facture en ligne [sur mon espace producteur !](#)

- Je retrouve tous les guides pour [la facturation en ligne](#) sur le site [edf-oa.fr](#)
- Je ne peux pas facturer en ligne : je télécharge [mon modèle de facture](#).

La facturation du contrat d'achat S21

Mon installation est de puissance
< 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Mon installation est de puissance
≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Mon installation est de puissance
> 100 kWc



*Je vérifie mon régime d'assujettissement à la TVA dans mon contrat signé à l'article 6



La facturation du contrat d'achat S21

Mon installation est de puissance
< 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à
l'intégration paysagère

Mon installation est de puissance
≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à
l'intégration paysagère

Mon installation est de puissance
> 100 kWc



La facturation du contrat d'achat S21

Mon installation est de puissance
< 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à
l'intégration paysagère

Il s'agit de ma première facture

Mon installation est de puissance
≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à
l'intégration paysagère

Ce n'est pas ma première facture

Mon installation est de puissance
> 100 kWc



La facturation du contrat d'achat S21

Mon installation est de puissance < 36 kWc	Mon installation est de puissance \geq 36 kWc et < 100 kWc	Mon installation est de puissance > 100 kWc
Mes relèves sont en index	Mes relèves sont en courbe de charge	
Je vends ma production en totalité	Je vends le surplus de ma production	
Je suis assujetti à la TVA	Je ne suis pas assujetti à la TVA	
Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère	Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère	
Il s'agit de ma première facture	Ce n'est pas ma première facture	



- Je facture **semestriellement** ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
 - J'attends la publication par Enedis des relèves en **courbe de charge** couvrant l'intégralité de la période de facturation du 1er jour de facturation (2h du matin) au lendemain du dernier jour de facturation (2h du matin).
 - J'établis ma facture sur la base de la **quantité nette de perte écrêtée** (Injection - Sous tirage) produite.
- Je bénéficie d'une **prime d'investissement**. Elle est répartie sur les cinq premières facturations. Je la facture sur la même facture que ma production. Je facture ma **prime d'intégration paysagère** en totalité sur la même facture que celle de ma production

Ma facture ne peut être effectuée sur l'espace producteur : je télécharge [mon modèle de facture](#), la complète et la renvoie par courrier.

- Le guide [« Réussir ma facture papier »](#) est à ma disposition pour m'aider.

La facturation du contrat d'achat S21

Mon installation est de puissance < 36 kWc	Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc	Mon installation est de puissance > 100 kWc
Mes relèves sont en index	Mes relèves sont en courbe de charge	
Je vends ma production en totalité	Je vends le surplus de ma production	
Je suis assujetti à la TVA	Je ne suis pas assujetti à la TVA	
Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère	Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère	
Il s'agit de ma première facture	Ce n'est pas ma première facture	



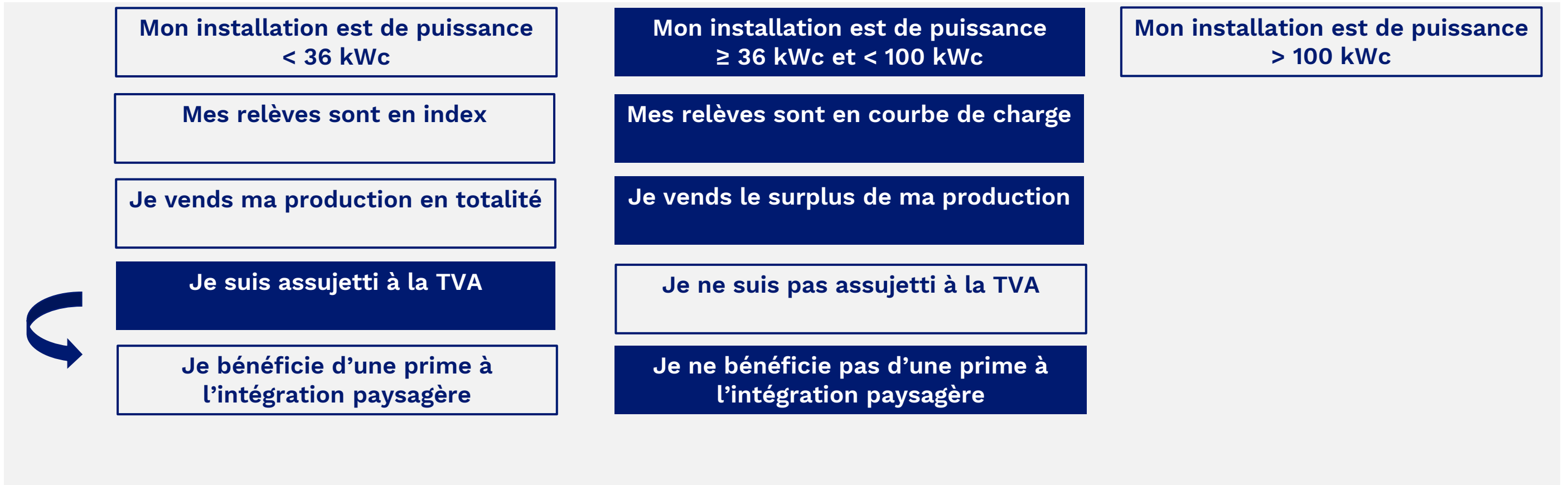
- Je facture **semestriellement** ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
 - J'attends la publication par Enedis des relèves en **courbe de charge** couvrant l'intégralité de la période de facturation du 1er jour de facturation (2h du matin) au lendemain du dernier jour de facturation (2h du matin).
 - J'établis ma facture sur la base de la **quantité nette de perte écrêtée** (Injection - Sous tirage) produite.
- Je bénéficie d'une **prime d'investissement**. Elle est répartie sur les cinq premières facturations. Je la facture sur la même facture que ma production. Je facture ma **prime d'intégration paysagère** en totalité sur la même facture que celle de ma production

Plus simple, plus rapide : je facture en ligne [sur mon espace producteur](#) !

- Je retrouve tous les guides pour [la facturation en ligne](#) sur le site [edf-oa.fr](#)
- Je ne peux pas facturer en ligne : je télécharge [mon modèle de facture](#).

Ce guide ne saurait engager la responsabilité d'EDF OA. Le producteur est garant de la déclaration de ses données de facturation.

La facturation du contrat d'achat S21



- Je facture **semestriellement** ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
 - J'attends la publication par Enedis des relèves en **courbe de charge** couvrant l'intégralité de la période de facturation du 1er jour de facturation (2h du matin) au lendemain du dernier jour de facturation (2h du matin).
 - J'établis ma facture sur la base de la **quantité nette de perte écrêtée** (Injection - Sous tirage) produite.
- Je bénéficie d'une **prime d'investissement**. Elle est répartie sur les cinq premières facturations. Je la facture sur la même facture que ma production.

Plus simple, plus rapide : je facture en ligne [sur mon espace producteur !](#)

- Je retrouve tous les guides pour [la facturation en ligne](#) sur le site [edf-oa.fr](#)
- Je ne peux pas facturer en ligne : je télécharge [mon modèle de facture](#).

Ce guide ne saurait engager la responsabilité d'EDF OA. Le producteur est garant de la déclaration de ses données de facturation.

La facturation du contrat d'achat S21

Mon installation est de puissance
< 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à
l'intégration paysagère

Mon installation est de puissance
 ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à
l'intégration paysagère

Mon installation est de puissance
> 100 kWc



La facturation du contrat d'achat S21

Mon installation est de puissance
< 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à
l'intégration paysagère

Il s'agit de ma première facture

Mon installation est de puissance
 ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

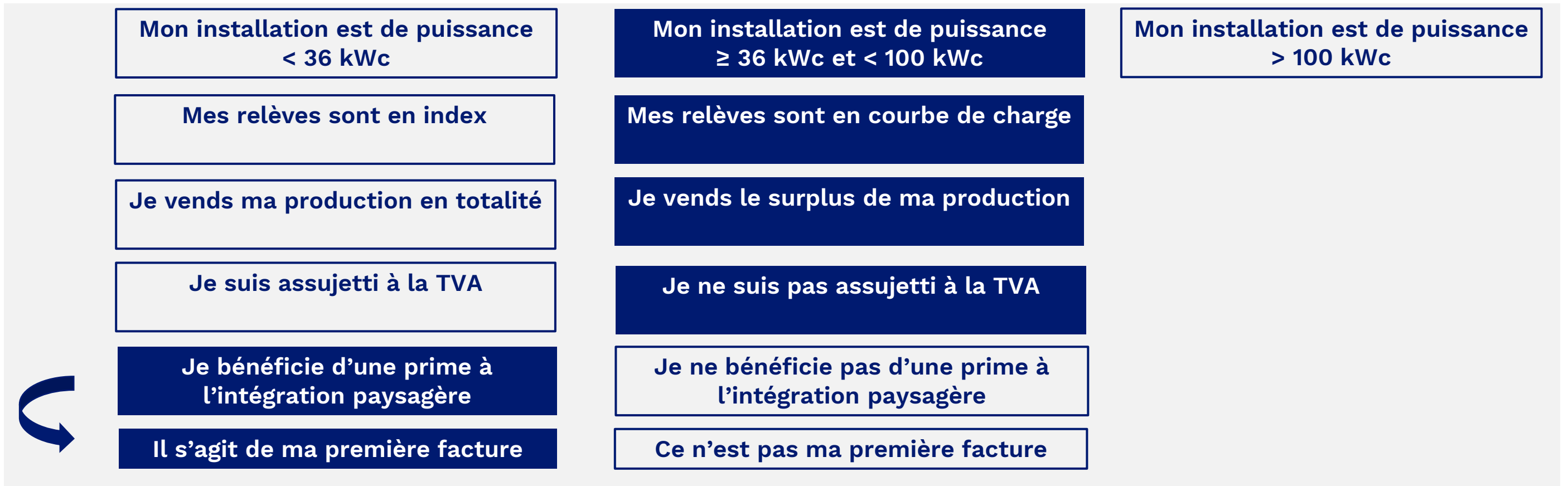
Je ne bénéficie pas d'une prime à
l'intégration paysagère

Ce n'est pas ma première facture

Mon installation est de puissance
> 100 kWc



La facturation du contrat d'achat S21

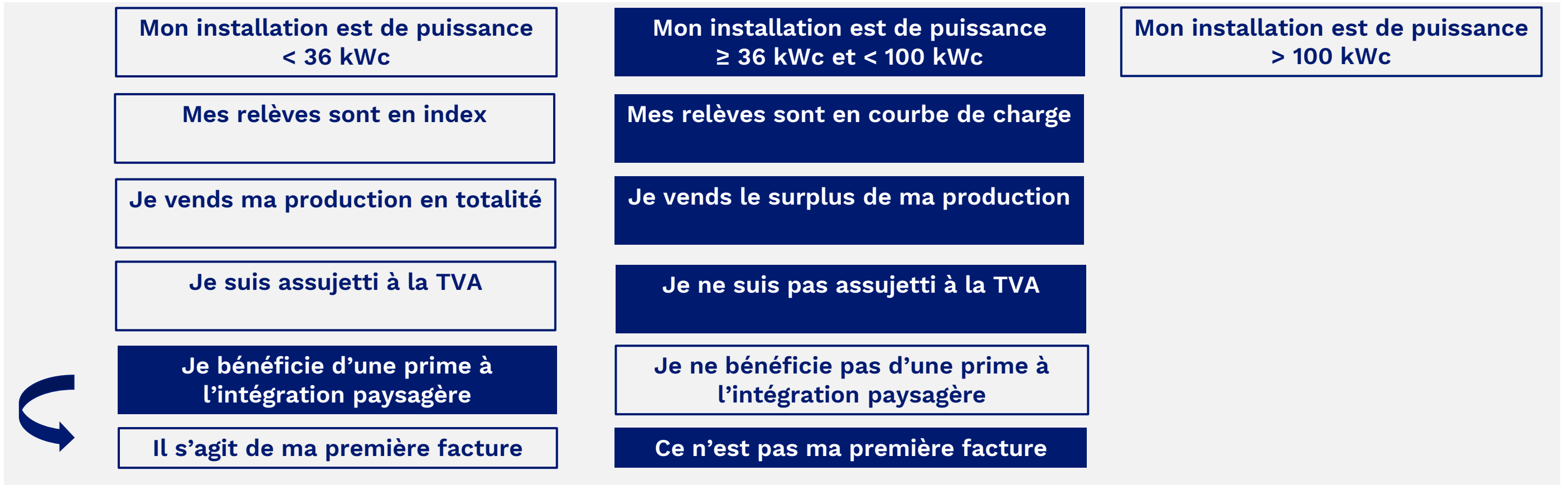


- Je facture **semestriellement** ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
 - J'attends la publication par Enedis des relèves en **courbe de charge** couvrant l'intégralité de la période de facturation du 1er jour de facturation (2h du matin) au lendemain du dernier jour de facturation (2h du matin).
 - J'établis ma facture sur la base de la **quantité nette de perte écrêtée** (Injection - Sous tirage) produite.
- Je bénéficie d'une **prime d'investissement**. Elle est répartie sur les cinq premières facturations. Je la facture sur la même facture que ma production. Je facture **ma prime d'intégration paysagère** en totalité sur la même facture que celle de ma production

Ma facture ne peut être effectuée sur l'espace producteur : je télécharge [mon modèle de facture](#), la complète et la renvoie par courrier.

- Le guide [« Réussir ma facture papier »](#) est à ma disposition pour m'aider.

La facturation du contrat d'achat S21



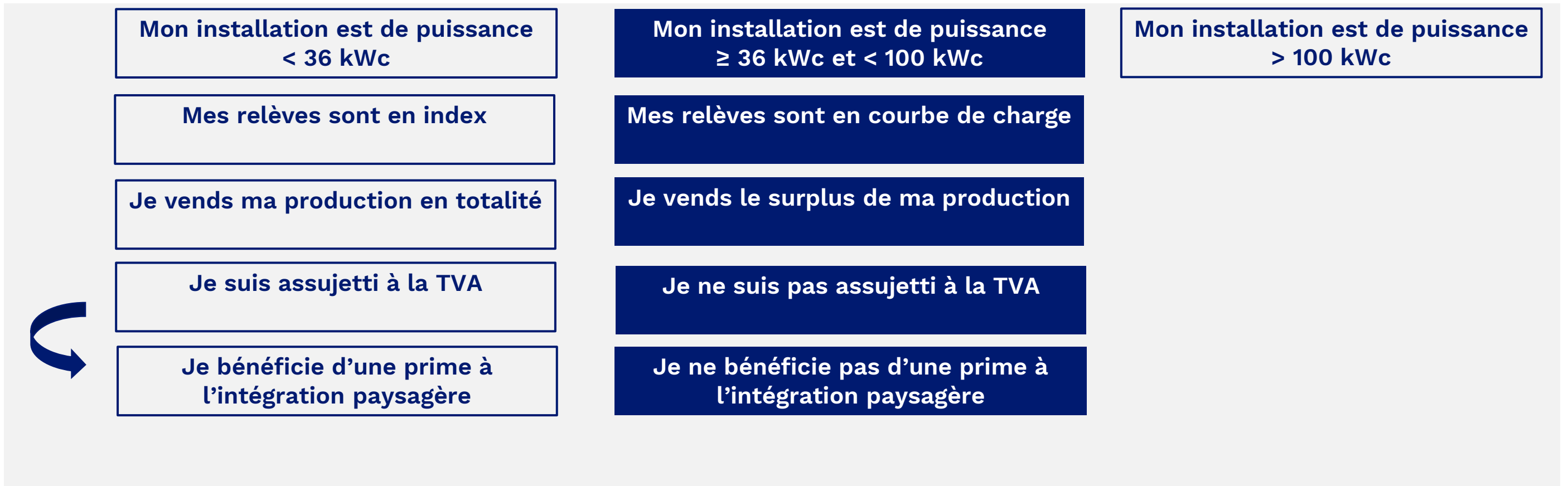
- Je facture **semestriellement** ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
 - J'attends la publication par Enedis des relèves en **courbe de charge** couvrant l'intégralité de la période de facturation du 1er jour de facturation (2h du matin) au lendemain du dernier jour de facturation (2h du matin).
 - J'établis ma facture sur la base de la **quantité nette de perte écrêtée** (Injection - Sous tirage) produite.
- Je bénéficie d'une **prime d'investissement**. Elle est répartie sur les cinq premières facturations. Je la facture sur la même facture que ma production. Je facture **ma prime d'intégration paysagère** en totalité sur la même facture que celle de ma production

Plus simple, plus rapide : je facture en ligne [sur mon espace producteur](#) !

- Je retrouve tous les guides pour [la facturation en ligne](#) sur le site [edf-oa.fr](#)
- Je ne peux pas facturer en ligne : je télécharge [mon modèle de facture](#).

Ce guide ne saurait engager la responsabilité d'EDF OA. Le producteur est garant de la déclaration de ses données de facturation.

La facturation du contrat d'achat S21



- Je facture **semestriellement** ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
 - J'attends la publication par Enedis des relèves en **courbe de charge** couvrant l'intégralité de la période de facturation du 1er jour de facturation (2h du matin) au lendemain du dernier jour de facturation (2h du matin).
 - J'établis ma facture sur la base de la **quantité nette de perte écrêtée** (Injection - Sous tirage) produite.
- Je bénéficie d'une **prime d'investissement**. Elle est répartie sur les cinq premières facturations. Je la facture sur la même facture que ma production.

Plus simple, plus rapide : je facture en ligne [sur mon espace producteur](#) !

- Je retrouve tous les guides pour [la facturation en ligne](#) sur le site [edf-oa.fr](#)
- Je ne peux pas facturer en ligne : je télécharge [mon modèle de facture](#).

Ce guide ne saurait engager la responsabilité d'EDF OA. Le producteur est garant de la déclaration de ses données de facturation.